

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue le **seizième jour du mois de septembre deux mille treize** à l'Hôtel de Ville, situé au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-huit heures quinze.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Marcel Yves Paré, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N^o : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 15 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N^o : 2

2013-09-R256

SIGNIFICATION ET ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec a été signifié à tous les membres du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après :

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation du contenu de l'avis de convocation;
3. Octroi d'un mandat de remplacement au consultant Walter Roméo Rivera Tamacas;
4. Projet de revitalisation de la route du Long-Sault secteur centre-ville – Entretien et réalisation de la section composée d'îlots de bio-rétention;
5. Résultat de l'appel d'offre et octroi du contrat relativement aux travaux de réfection de la chaussée ch. Coteau-des Hêtres Sud;
6. Demande de PIIA – 81, route des Seigneurs;
7. Mandat à Sansoucy et associés, arpenteur-géomètre –Parc école patinoire;
8. Ajustement des taux horaires du personnel électoral 2013;
9. Don de 5000 \$ au Musée régional d'Argenteuil pour l'activité de financement «Bal masqué»;
10. Divers;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N^o : 3

2013-09-R257

**OCTROI D'UN MANDAT DE REMPLACEMENT AU CONSULTANT
WALTER ROMÉO RIVERA TAMACAS**

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment sera absent pour une période indéterminée et que la municipalité se doit d'offrir un service de qualité à la clientèle du service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du personnel actuel ne peut prendre la charge de cet emploi à temps plein;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de monsieur Rivera Tamacas;

CONSIDÉRANT que monsieur Rivera Tamacas possède les qualifications et l'expérience requise pour ce poste et qu'il a par le passé effectué des remplacements similaires dans de nombreuses municipalités dont à St-André-d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de service du consultant présentée le 11 septembre 2013 concernant le remplacement temporaire de l'inspecteur en bâtiment du service de l'urbanisme et de l'environnement. Ce présent mandat est autorisé à concurrence d'un montant total n'excédant pas 12 000,00 \$ toutes taxes incluses. Les sommes nécessaires seront imputées au poste budgétaire 1 02 610 00 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. M. Walter Roméo Rivera Tamacas
M. Vincent Langevin, directeur du service de l'urbanisme
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

POINT N^o : 4

2013-09-R258

**PROJET DE REVITALISATION DE LA ROUTE DU LONG-SAULT
SECTEUR CENTRE-VILLE – ENTRETIEN ET RÉALISATION DE LA
SECTION COMPOSÉE D'ÎLOTS DE BIO-RÉTENTION**

CONSIDÉRANT que la municipalité a proposé un projet novateur, environnemental et avant-gardiste au ministère des Transports, direction régionale de St-Jérôme en 2012 et que plusieurs rencontres avec les gestionnaires ont été nécessaires afin que le ministère et ses intervenants acceptent ledit projet;

CONSIDÉRANT que l'installation d'îlots de bio-rétention à même une partie de la chaussée de la route du Long-Sault a pour effet de retenir les sédiments qui lors de la fonte des neiges et des pluies abondantes, se déversent dans la rivière du Nord;

CONSIDÉRANT que ces travaux paysagers rehausseront le secteur du centre-ville ainsi qu'ils permettront la réduction de la vitesse des usagers de la route, favorisant ainsi le respect de la limite maximale de vitesse en zone urbaine et augmentant la sécurité de tous les usagers;

CONSIDÉRANT que la municipalité va investir 296 000 dollars sur une partie de l'emprise de la route du Long-Sault laquelle appartient au ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la municipalité considère que le fait de réduire à certains endroits stratégiques la bande de roulement ne constitue pas une problématique au déneigement et à l'entretien normal hivernal, que la municipalité voit déjà au déneigement des trottoirs et que l'entrepreneur privé retenu par le ministère des Transports devra être responsable du bon entretien de la chaussée et qu'il devra adapter sa pratique de façon à respecter l'intégrité de l'ouvrage mis en place sans égard à son usure normale;

CONSIDÉRANT que la municipalité est consciente que ce projet pourrait avoir de faibles répercussions sur la chaussée appartenant au ministère des Transports et que pour éviter tout bris futur ainsi qu'une détérioration prématurée de celle-ci, la municipalité a mandaté une firme d'ingénierie civile qui s'est assurée d'élaborer un projet sain et viable et qu'en plus, les bassins de bio-rétentions sont raccordés à un égout pluvial afin d'éviter tout débordement dans la fondation des ouvrages du ministère;

CONSIDÉRANT que la municipalité entretient déjà depuis nombre d'années les aménagements paysagers sur l'ensemble de son territoire et que la municipalité s'engage à entretenir ses îlots de rétentions annuellement et voir à leur bon fonctionnement;

CONSIDÉRANT que la municipalité est consciente que cet ouvrage novateur demande au ministère des Transports un effort supplémentaire quant à ses normes existantes concernant l'érection des routes et l'entretien de celle-ci;

CONSIDÉRANT que si des travaux d'ajustement doivent être réalisés dans le futur sur les îlots de bio-rétentions, la municipalité participera de bonne foi à de tels correctifs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et unanimement résolu que le conseil municipal transmette la présente résolution incluant tous les considérants ci-haut énumérés à Monsieur Philippe Labrèche, ingénieur à la direction des Laurentides-Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Ministère des Transports, M. Philippe Labrèche, ing.
M. Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics
M. Vincent Langevin, directeur du service de l'urbanisme*

POINT N^o : 5

2013-09-R259

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRE ET OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE CHEMIN COTEAU-DES-HÊTRES SUD

CONSIDÉRANT que la Municipalité prévoit des travaux de réfection à la chaussée sur une section du chemin Coteau-des-Hêtres Sud :

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des propositions de prix auprès de cinq (5) entrepreneurs pour exécuter les travaux, lesquels sont :

Uniroc :
Construction et Pavage Argenteuil :
Asphalte et Pavage RF :
Pavage Expert Plus :
Asphalte Lauzon :

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

D'accepter l'offre de service du plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Construction et Pavage Argenteuil au montant de 64 426.24 \$ incluant les taxes applicables pour l'ensemble des travaux.

Que la somme de 64 426.24 \$ soit prise à même la redistribution 2013 de la RIADM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Construction et Pavage Argenteuil, M. Jocelyn Quenneville
Service des finances, madame Nancy Simon Le Moignan
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 6

2013-09-R260

DEMANDE DE PIIA – 81, route des Seigneurs

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction d'un entrepôt / garage isolé de 40' x 70' avec des portes d'accès d'une hauteur de 3,66 mètres et dont l'apparence extérieure sera semblable à celle du bâtiment existant, le tout étant à l'intérieur de l'aire d'application du PIIA-013 « Les bâtiments accessoires dont l'ouverture a une hauteur supérieure à 2,5 mètres » au 81, route des Seigneurs;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 août 2013;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA pour la construction d'un entrepôt / garage isolé de 40' x 70' avec des portes d'accès d'une hauteur de 3,66 mètres et dont l'apparence extérieure sera semblable à celle du bâtiment existant au 81, route des Seigneurs tel que présentée **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Propriétaire
Service de l'urbanisme*

POINT N° : 7

2013-09-R261

MANDAT À SANSCOUCY ET ASSOCIÉ, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE – ÉCHANGE DE TERRAIN PATINOIRE CSRDN

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite procéder à la mise en place d'une nouvelle patinoire 4 saisons et d'un aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que les dirigeants de la Commission scolaire Rivière-du-Nord ont été rencontrés à cette fin et qu'une possibilité d'échange de lot est envisagée, soit une partie du stationnement latéral de l'école en contrepartie d'une partie du parc;

CONSIDÉRANT qu'un plan avec superficie et localisation doit être produit afin que le conseil d'établissement de l'école St-André ainsi que le conseil des commissaires émettent un avis favorable;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la firme Sanscoucy et associés du bureau de Lachute;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Yves Paré, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

QUE les membres du conseil mandatent Marc Delisle, du bureau de Sansoucy et associés, afin de procéder au plan préliminaire au montant de 150,00 \$ plus les taxes applicables pour la phase I. La phase II comprend le lotissement nécessaire afin de procéder à l'échange desdits terrains au montant de 1050,00 \$ plus les taxes applicables. La phase II est conditionnelle à l'acceptation de la CSRDN et à l'obtention de l'accord de la ministre de l'Éducation dans cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Sansoucy et associés inc., M. Alain Sansoucy
Service des finances, Madame Nancy Simon Le Moignan
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur
Service de l'urbanisme, monsieur Vincent Langevin*

POINT N° : 8

2013-09-R262

AJUSTEMENT DES TAUX HORAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2013

CONSIDÉRANT que les taux horaires pour le personnel électoral doivent être revus puisque des élections municipales sont prévues le 3 novembre 2013;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le taux horaire du personnel électoral tels que décrétés par la résolution numéro 2009-08-R220;

CONSIDÉRANT que les taux horaires reflètent l'IPC du Québec pour les années comprises entre 2009 et 2012;

En conséquence pour ces motifs,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

DE DÉCRÉTER les taux ci-après relativement à la rémunération payables lors de la tenue de l'élection municipale du 3 novembre 2013 :

Poste	Élection 2013
Président d'élection	24.50 \$ / heure
Secrétaire d'élection	19.75 \$ / heure
Adjoint au président	Compris dans la tâche du secrétaire d'élection
Scrutateur	171 \$ pour le scrutin 134 \$ pour le vote anticipé 13.35 \$ / heure pour le vote itinérant
Secrétaire du bureau de vote	139 \$ pour le scrutin 107 \$ pour le vote par anticipation 11.20 \$ / heure pour le vote itinérant
Préposé à l'information et l'ordre (PRIMO)	150 \$ pour le jour du scrutin. 118 \$ pour le vote par anticipation.
Commission de révision de la liste électorale	Membres 13.85 \$ / heure Les 3 membres reçoivent le même taux (Président., vice-président et 3 ^e membre) et l'un des 3 membres occupera aussi le poste de secrétaire de la Commission Agent... 12.80 \$ / heure
Table de vérification de l'identité des électeurs	Président ... 134 \$ pour le scrutin et 112 \$ pour le VA Membre... 128 \$ pour le scrutin et

	107 \$ pour le VA
Officier réserviste	37.30 \$ lors du scrutin
Séances de formation	26.65 \$ par présence
Frais de déplacement	Remboursement des frais de déplacement requis par le président d'élection; selon la réglementation en vigueur de la municipalité.
Lorsqu'un taux horaire est applicable, le personnel a droit à une rémunération proportionnelle à la fraction d'heure.	

- N.B. -Le vote itinérant aura lieu le **lundi 28 octobre 2013**
 -Le vote par anticipation aura lieu le **dimanche 27 octobre 2013**
 -Le scrutin aura lieu le **dimanche 3 novembre 2013**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Président d'élection, Monsieur Pascal Surprenant
 Service des Finances municipales, Madame Nancy Simon Le Moignan*

POINT N° : 9

2013-09-R263

DON DE 5000 \$ AU MUSÉE RÉGIONAL D'ARGENTEUIL POUR L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT «BAL MASQUÉ»

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du Musée régional d'Argenteuil qui célébrera son 75^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que pour souligner cet événement, le Musée organise un grand « Bal masqué » qui se tiendra dans l'ancienne usine Ayers de Lachute, le samedi 26 octobre prochain;

CONSIDÉRANT que le but de cet événement-bénéfice est de garantir la pérennité du Musée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu :

D'offrir une aide financière de 5 000 \$ au Musée régional d'Argenteuil pour l'organisation d'un grand « Bal masqué ».

Que la somme soit prise à même le Fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-702-90-972.

Monsieur le conseiller Michel Larente vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Musée régional d'Argenteuil
 Service des finances, Madame Nancy Simon Le Moignan*

POINT N° : 10

DIVERS

Aucun point n'est ajouté.

POINT N° : 11

1^{ER} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18 h 35 pour se terminer à 18 h 35.

Il n'y a aucune personne dans la salle.

POINT N° : 12

2013-09-R264

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman , appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

De lever la séance à 18 h 36 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

Signatures :

**Pascal B. Surprenant,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**